

**PRESENTS** : MM. AMIENS Maire, COURT, Mmes REGALDI, PINGAT CHANEY, M. MOLIN Adjoints, Mme BARBIER, MM. PIERRE, FRANCONY, Mmes VUILLEMIN, LOMBARD, MM. GUILLAUMOT, JEANNEY, Mmes RAMBOZ, ROLET, M. BERNARD, Mme PERRARD, M. MOREL, Mme DE ZAN, M. SERVOLLE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

M. BRUNIAUX pouvoir à M. MOLIN  
Mme CHATEAU pouvoir à Mme PINGAT CHANEY  
M. ACCARD-GUILLOIS à Mme VUILLEMIN  
Mme ALIBERT pouvoir à M. AMIENS  
Mme DESVIGNES RIBEIRO pouvoir à M. JEANNEY  
Mme FOURNIER pouvoir à M. COURT

**ABSENTS** : MM. HIRSINGER, MULIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. PIERRE Alain

Après l'appel des conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, M. le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2018.

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est adopté.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. AMIENS Bernard souhaite dire quelques mots sur la difficile et douloureuse fin d'année 2018.

Le drame de STRASBOURG qui rappelle la cruauté et la lâcheté des drames précédents.

Il souhaite évoquer, même si ce n'est pas l'habitude, les décès récents, notamment de personnes investies dans la vie communale : Jacqueline LORNET et Eliane ROLET mais aussi le décès dramatique d'un jeune homme de 34 ans qui a mis fin à ses jours.

Il cite également le feu d'une maison d'habitation à MESNAY, une vraie tragédie pour la famille, privée de ses biens.

Il ajoute quelques mots sur «le mouvement des gilets jaunes», qui traduit la forte exaspération d'une part importante de la population du pays. Ces tensions donnent la mesure d'un mécontentement profond qui provoque des violences inacceptables. Aucun mode d'expression ne justifie que l'on porte atteinte aux personnes et à la propriété publique et privée.

M. AMIENS Bernard salue le climat paisible et concerté des actions conduites sur la Commune.

On passe à l'ordre du jour :

- 1) Construction d'un Centre d'Incendie et de Secours à Arbois,
- 2) Modification des statuts de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura : retrait de la compétence PLH,
- 3) Compte-rendu de la commission travaux,
- 4) Compte-rendu de la commission sécurité-police,
- 5) Compte-rendu de la commission des finances,
- 6) Reversement de subventions,
- 7) Soumission de parcelles au régime forestier,
- 8) Renouvellement de la certification de la gestion durable de la forêt communale,
- 9) Convention tripartite : utilisation des équipements sportifs par le collège Pasteur,
- 10) Création d'emploi : filière culturelle,
- 11) Création et suppression d'emploi : filière police municipale,
- 12) Création et suppression d'emploi : filière technique,
- 13) Rapport annuel : SICTOM et SYDOM,
- 14) Communications.

## **1 – CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS A ARBOIS**

Par délibération du 24 novembre 2016, le Conseil Municipal d'Arbois décidait de participer au financement de la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours à Arbois à hauteur prévisionnelle de 258 035,66 € selon l'échéancier de financement suivant :

- 30 % à la notification du marché de maîtrise d'œuvre (2017),
- 60 % à la notification des marchés de travaux (2018),
- le solde à la validation par le CASDIS du décompte général et définitif des dépenses de l'opération (2019 ou 2020).

Cet échéancier n'est plus valide puisque le début d'exécution de l'opération a été différé d'une année.

Il est proposé au Conseil Municipal un nouvel échéancier de versement de la participation de la Commune ainsi qu'une convention précisant les conditions du partenariat financier entre le SDIS et les Communes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle participation financière prévisionnelle de la Commune à hauteur de 252 030,97 € et d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec le SDIS, convention qui définit notamment le nouvel échéancier de financement.

M. AMIENS Bernard ajoute que la Commune aura également la charge du terrain et sa viabilisation. Un travail est actuellement mené avec le Département sur le double accès aux casernes de gendarmerie et pompiers.

M. AMIENS Bernard rassure le Conseil : malgré la position affichée du conseil municipal de Vadans de différer sa participation, la construction du Centre de Secours n'est pas remise en cause.

M. AMIENS Bernard indique qu'à ce jour, les pompiers d'Arbois sont à 730 sorties et qu'il y a une vraie nécessité à muscler la partie technique du Centre de Secours et à renforcer les moyens en matériel mais aussi à maintenir des pompiers disponibles en journée. Les Collectivités Territoriales mais également les entreprises privées doivent s'impliquer et embaucher à compétences égales des pompiers.

La montée en flèche des interventions est une problématique nationale, il s'agit essentiellement de secours à la personne.

Mme DE ZAN Anne pense que la situation ne va pas s'améliorer avec la suppression des lignes de SMUR.

M. BERNARD Romain répond que le SMUR vient en appui aux pompiers et que le souci vient essentiellement de la carence des ambulances privées.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le SDIS.**

## **2 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCAPS : RETRAIT DE LA COMPETENCE PLH**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification statutaire de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura au motif du retrait de la compétence PLH (Compétence optionnelle Politique du Logement et du cadre de vie).

M. FRANCONY Michel explique que dans la compétence optionnelle Politique du Logement et du cadre de vie figure la Politique Locale de l'Habitat.

Le Pays de Salins avait adhéré à un Etablissement Public Foncier (EPF) et la Communauté de Communes s'est trouvée confrontée à cette adhésion, au sens où pour permettre aux Communes d'adhérer à l'EPF, il fallait retirer la compétence PLH. D'où cette modification de statuts, de manière à permettre à la Commune de Salins de continuer à adhérer à l'EPF.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification de statuts.**

### **3 – COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX**

#### **\* Parking Molliet**

Le projet d'aménagement du parking est présenté. Une vingtaine de place pourra être créé. Il est précisé que ce parking pourra être opérationnel pour les fêtes.

#### **\* Panneaux lumineux**

Le positionnement des panneaux lumineux est présenté. Les emplacements du Champ de Mars et au droit du parking du Caveau sont retenus.

#### **\* Panneaux d'affichage**

Il est proposé de renouveler le parc des panneaux d'affichage municipal et de l'affichage libre. Quelques panneaux seront supprimés pour utiliser les surfaces disponibles d'affichage aux niveaux des abris bus.

Les nouvelles implantations sont retenues.

#### **\* Feux comportementaux**

La position des feux comportementaux récompenses est présentée. Ces derniers seront positionnés route de Lyon après le carrefour de l'antenne du Conseil Départemental en direction du Centre-Ville.

L'implantation de ces feux est validée.

Si l'essai est concluant, il pourrait être envisagé d'installer progressivement, en fonction des moyens disponibles, ce type de feux aux autres entrées de Ville.

M. MOREL Jean-Claude indique que les voitures garées route de Lyon doivent aller se retourner devant l'Equipement pour pouvoir revenir en Ville. Il se demande s'il ne serait pas judicieux de créer un rond-point qui ralentirait les automobiles qui arrivent de Poligny et cela serait peut être moins coûteux que des feux.

M. MOLIN René répond que selon lui, il sera impossible de faire un rond-point sur la Départementale et que même si cela pouvait se faire, ce serait très long et très coûteux. Il ajoute qu'en revanche, le retournement vers l'Equipement pourrait être amélioré.

#### **\* Aménagement de la rue de la Résistance**

La mise en place de trottoirs PMR et de bandes cyclables de part et d'autre de la rue permettra de favoriser les déplacements doux.

Afin de compenser la perte de place de parking rue de la Résistance, il est précisé que des projets de parkings sont à l'étude par les services municipaux : (maison Molliet, ancien tennis, gendarmerie actuelle, ...).

Dans le cadre d'un aménagement programmé, l'année prochaine, rue de la Résistance basé sur le développement des modes doux, différentes subventions pourraient être attribuées à la Commune.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**Décide de la réalisation des travaux.**

**Autorise le Maire à réaliser les demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers selon le plan de financement présenté.**

Une des demandes de subventions porte sur le fond communautaire disponible pour l'ensemble des Communes membres par le biais de fond de concours.

*Plan de financement aménagement rue de la Résistance par le développement de mode doux*

<b>Financier</b>	<b>Taux (%)</b>	<b>Montant (Euros T.T.C.)</b>
DETR	30	24 000
Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (fond de concours)	15	12 000
Conseil Départemental – amende de police	9	7 500
Ville d'Arbois	46	36 500
Total	100	80 000

Mme DE ZAN Anne demande si la piste cyclable ne pourrait pas être prolongée jusque vers le gymnase et la piscine.

M. AMIENS Bernard pense que cela est une bonne idée, de même qu'il a retenu l'idée de Mme DE ZAN de créer une voie cyclable sur l'ancienne route des Planches.

M. MOLIN René dit qu'a également été évoquée la possibilité d'implanter des toilettes publiques au niveau des jeux de Pupillin. Cette implantation sera étudiée lors des discussions à venir pour la préparation du budget 2019.

Mme DE ZAN Anne demande si l'idée de toilettes sèches peut être étudiée.

**\* Aménagement de la rue Notre Dame**

L'aménagement de la rue Notre Dame est présenté avec deux options :

- Double sens de circulation rue Notre Dame et entrée sortie rue Pasteur,
- Sens unique de circulation rue Notre Dame et sortie uniquement rue Pasteur.

L'aménagement permettra de valoriser l'Espace Pasteur et de le rendre parfaitement accessible.

L'option du sens unique semble la plus pertinente. La possibilité d'implanter une zone de livraison n'a pas été retenue.

Dans le cadre d'un aménagement programmé, l'année prochaine, rue Notre Dame, Place Notre Dame et sur l'esplanade de l'Espace Pasteur, différentes subventions pourraient être attribuées à la Commune.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**Décide de la réalisation des travaux.**

**Autorise le Maire à réaliser les demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers selon le plan de financement présenté.**

*Plan de financement aménagement de surface et assainissement*

<b>Financier</b>	<b>Taux (%)</b>	<b>Montant (Euros T.T.C.)</b>
DETR	30	36 000
Ville d'Arbois	70	84 000
Total	100	120 000

**\* Aménagement de la rue Chevière**

Le projet d'aménagement de la rue Chevière est présenté avec deux options :

- Sortie ou entrée de la rue Chevière sur le Champ de Mars,
- Chicane de la rue Chevière pour contourner la zone de sécurisation devant le collège et la maison des sports.

La solution de la chicane semble plus pertinente afin d'éviter de modifier le sens de circulation de la rue Chevière ou de permettre la mise en place d'un double sens sur cette rue les jours de marché.

Dans le cadre d'un aménagement programmé, l'année prochaine, rue Chevière, différentes subventions pourraient être attribuées à la Commune.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**Décide de la réalisation des travaux.**

**Autorise le Maire à réaliser les demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers selon le plan de financement présenté.**

*Plan de financement aménagement de surface et assainissement*

<b>Financier</b>	<b>Taux (%)</b>	<b>Montant (Euros T.T.C.)</b>
DETR	30	39 000
Ville d'Arbois	70	91 000
Total	100	130 000

**\* Aménagement rue Chauvin**

Dans le cadre d'un aménagement programmé, l'année prochaine, rue Chauvin, différentes subventions pourraient être attribuées à la Commune.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**Décide de la réalisation des travaux.**

**Autorise le Maire à réaliser les demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers selon le plan de financement présenté.**

*Plan de financement aménagement de surface*

<b>Financier</b>	<b>Taux (%)</b>	<b>Montant (Euros T.T.C.)</b>
DETR	30	12 000
Ville d'Arbois	70	24 000
Total	100	40 000

**\* Schéma Directeur d'Assainissement**

Afin de répondre à la mise en demeure des services de l'état de réaliser un Schéma Directeur Eaux Usées et Eaux Pluviales sur le système d'assainissement de Montigny-les-Arsures, Pupillin, Mesnay et Arbois ainsi qu'une étude AMDEC, ces quatre Communes ont décidé de s'unir, par le biais d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune d'Arbois, pour répondre à cette demande.

La Commune d'Arbois sera mandatée pour :

- les demandes, au nom du groupement, de subventions auprès des partenaires financeurs,
- la passation et le suivi du marché de ces études incluant les services d'un AMO si besoin,
- les perceptions de subvention et des soldes auprès de chaque Commune suivant les modalités fixées dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et notamment l'annexe comptable.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**Approuve le fonctionnement de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette étude.**

**Autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.**

**Autorise le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions et approuve le plan de financement présenté.**

<b>DEPENSES</b>	
<b>1) FRAIS ANNEXES</b>	
1.1) Honoraires de maîtrise d'œuvre (cabinet GLS - PPS)	<b>9 500 € H.T.</b>
1.2) Publicité (BOAMP - JO, ....)	
<b>2) ETUDES</b>	
2.1) Etudes	<b>140 500 € H.T.</b>
2.2) Imprévus	
<b>TOTAL DEPENSES hors subvention</b>	<b>150 000 € H.T.</b>
<b>TVA</b>	<b>30 000 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>180 000 € T.T.C.</b>

<b>RECETTES</b>	
<b>1) SUBVENTIONS</b>	
Agence de l'Eau et DETR - Dossiers à l'instruction	<b>80 000 €</b>
DETR - Dossiers à l'instruction	
<b>2) PARTICIPATIONS</b>	
Commune d'Arbois : 79 % participation	<b>79 000 €</b>
Commune de Mesnay : 10,5 % participation	<b>10 500 €</b>
Commune de Montigny les Arsures : 5,5 % participation	<b>5 500 €</b>
Commune de Pupillin : 5 % participation	<b>5 000 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>180 000 €</b>

<b>3) RECUPERATION TVA</b>	
Récupération TVA via FCTVA ou par TVA (suivant Communes) Chaque Commune fera son affaire de la récupération de la TVA	<b>30 000 €</b>

M. MOLIN René informe le Conseil Municipal que suite à une rencontre avec Poligny, il semble plus pertinent de faire un schéma directeur en incluant Poligny et Tourmont. La question de l'apport des effluents de Poligny à la station d'Arbois est à étudier.

M. MOREL Jean-Claude se demande ce qu'il en sera si le Center Parc est réalisé.

M. MOLIN René indique que l'étude n'émettra que des hypothèses. Quant au Center Parc, il lui sera très certainement imposé d'avoir sa propre station d'épuration.

**\* Maitrise d'œuvre secteur Chardonnay : travaux d'assainissement**

Le secteur présente des problématiques liées aux eaux de ruissellement. Afin d'y remédier, une étude et par la suite des travaux se doivent d'être lancés. Le SIDEDEC a été mandaté pour la réalisation de cette étude.

La commission n'a pas eu de remarques particulières.

**Travaux en régie**

Les travaux en régie faits et à venir sont présentés.

*Les travaux réalisés sont :*

- rénovation des jeux de Pupillin,
- rénovation monument pour les cérémonies civiles,
- construction mur de soutènement rue de Larney,
- rénovation sanitaire des Fougères,
- changement portes/fenêtres à la maison des associations,
- changement d'une canalisation d'eau potable au cimetière.

*Les travaux à venir sont :*

- Parking Molliet
- création accès jeux de Pupillin et amélioration des contours des tables de ping-pong,
- rénovation sanitaires du gymnase,

- changement des lampes du stade,
- reprise des infiltrations d'eaux pluviales au château Pécauld.

#### **4 – COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SECURITE-POLICE**

##### **\* Parking Molliet**

Le projet d'aménagement du parking est présenté. Une vingtaine de places pourraient être créées. Il est précisé que ce parking pourra être opérationnel pour les fêtes.

Il est demandé si la place PMR (Personne à Mobilité Réduite) est justifiée en vue de l'éloignement des commerces. La proximité de la Gendarmerie et de la Poste ainsi que l'obligation d'en créer une pour tous les aménagements publics rendent cette place nécessaire.

##### **\* Feux comportementaux**

Le positionnement des feux comportementaux est présenté. Ces derniers seront positionnés route de Lyon après le carrefour de l'antenne du Conseil Départemental en direction du Centre-Ville.

L'installation de ces feux représente une phase de test afin de déterminer si, par la suite, un déploiement sur d'autres sites pourrait être adapté.

L'implantation de ces feux est validée.

Il est demandé d'étudier la possibilité de créer un stationnement en épi. Les services techniques réaliseront cette étude de faisabilité.

##### **\* Aménagement de la rue de la Résistance**

L'aménagement de la rue de la Résistance est présenté. La mise en place de trottoirs PMR et de bandes cyclables de part et d'autre de la rue permettra de favoriser les déplacements doux.

Une remarque porte sur la nécessité de réaliser deux trottoirs. L'étude a démontré qu'il n'était pas possible de créer un seul trottoir PMR en maintenant des places de stationnement. Partant de ce constat, le deuxième trottoir se justifie.

Afin de compenser la perte de place de parking rue de la Résistance, il est précisé que des projets de parkings sont à l'étude (maison Molliet, ancien tennis, gendarmerie actuelle...) par les services municipaux.

##### **\* Aménagement de la rue Notre-Dame**

L'aménagement de la rue Notre-Dame est présenté avec deux options :

- double sens de circulation rue Notre-Dame et entrée sortie rue Pasteur,
- sens unique de circulation rue Notre-Dame et sortie uniquement rue Pasteur.

L'aménagement permettra de valoriser l'Espace Pasteur et de le rendre parfaitement accessible.

L'option du sens unique semble la plus pertinente.

##### **\* Aménagement de la rue Chevière**

Le projet d'aménagement de la rue Chevière est présenté avec deux options :

- sortie ou entrée de la rue Chevière sur le Champ de Mars,
- chicane de la rue Chevière pour contourner la zone de sécurisation devant le collège et la maison des sports.

La solution de la chicane semble plus pertinente afin d'éviter de modifier le sens de circulation de la rue Chevière ou de permettre la mise en place d'un double sens sur cette rue les jours de marché.

**\* Aménagement de sécurité : rue Morel/rue du Clos Piffond**

L'aménagement de sécurité est présenté :

- mise en place d'un miroir rue Morel,
- mise en place de deux « STOP » rue Morel.

La mise en place d'un miroir est retenue en maintenant le « cédez le passage ».

**\* Aménagement de sécurité : Place de la Liberté**

La mise en place d'un passage piéton vers le tabac est proposée et validée.

**\* Aménagement de sécurité : rue de la Bergère**

Un aménagement de sécurité rue de la Bergère est présenté, pour protéger la zone concernée, avec deux options :

- mise en place de barrières ou de plots,
- mise en place d'un trottoir.

La pose de plots est validée.

Il est demandé de manière générale de développer le marquage au sol représentant des panneaux de signalisation.

**5 – COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES**

**\* Tarifs 2019**

Il est proposé la suppression des tarifs suivants :

-la participation de la Commune aux voyages pédagogiques des Collèges n'a plus lieu d'être. En cas de nouvelles demandes, une délibération occasionnelle sera prise.

Maintien des tarifs suivants :

-Foyer des stagiaires, droits de place, alambics, musées, tarifs dans les cimetières, salle Bocat, salle des Fêtes (le tarif de location de la salle des Fêtes du bas pour les obsèques est gratuit pour les arboisiens. Il est maintenu pour les personnes extérieures).

Augmentation des tarifs suivants :

-Intervention des services techniques et location de stands municipaux au profit des associations non locales et autres Collectivités.

Après vérification des coûts, il s'est avéré que les tarifs pratiqués étaient inférieurs au prix de revient des frais d'interventions des personnels et des frais des moyens techniques.

Nouveaux tarifs :

- un stand	630 € au lieu de 550 €
- deux stands	800 € au lieu de 650 €
- trois stands	1 000 € au lieu de 850 €
- quatre stands	1 250 € au lieu de 1 100 €

Pour information recettes sur 10 ans environ : 5 000 €.

Il est rappelé que la gratuité est accordée au prestataire en cas de réciprocité.

Les tarifs de la piscine seront fixés au cours du premier semestre 2019.

Enfin, en raison du transfert de l'école de musique à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, les tarifs de celle-ci, à partir de la période scolaire 2019/2020, seront fixés par la Communauté de Communes.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs tels que proposés.**



**\* Budget Ville**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Art - 60612 - Energie électricité	17 000
Art - 60621 -Muti-services- combustibles	15 000
Art - 60622 -Muti-services- carburants	7 000
Art - 60631 -ASS - Fournitures d'entretien	8 00
Art - 60633 -VOI - Fournitures de voirie	8 000
Art - 611 -Muti-services- prestations de services	6 000
Art - 614 - COL - Charges location et copropriétés	2 000
Art - 61551 - VOI - Entretien matériel roulant	10 000
Art - 6162 - GEN - Assurance dommages ouvrages	30 000
Art - 637 - GEN - Autres impôts et Taxes	22 000
<b>Total Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>	<b>125 000</b>

Art - 638 - SER - Autres Impôts et taxes	500
Art - 64111 - SER - Rémunération principale	12 300
Art - 64118 - SER - Rémunération principale	1 000
Art - 64131 -Muti-services - rémunération principale	42 550
Art - 64151 -Muti-services - cotisations Urssaf	15 750
Art - 64153 -Muti-services - cotisations Caisses retraites	6 000
Art - 64154 -Muti-services - cotisations Assedic	1 900
<b>Total Chapitre 12 : Charges de personnel</b>	<b>80 000</b>

Art - 739223 - ONV - Reversement de fiscalité (FPIC)	5 000
<b>Total Chapitre 014 : Atténuation de produits</b>	<b>5 000</b>

Art - 6574 -RSP - Subv. Fonct. aux associations	- 30 000
<b>Total Chapitre 65 : Charges exceptionnelles</b>	<b>- 30 000</b>
<b>Totaux dépenses de Fonctionnement :</b>	<b>180 000</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Art - 6419 - Multi Services – Atténuation de charges	37 000
<b>Total Chapitre 013 : Atténuation de charges</b>	<b>37 000</b>

Art - 73224 - ONV - Fonds départemental des DMTO	- 40 000
Art - 7351 - ONV - Taxe sur l'électricité	4 500
Art - 7362 - SEV - Taxe de séjour	10 500
Art - 7381 - ONV - Taxe addi. droits de mutation	68 000
<b>Total Chapitre 73 : Impôts et taxes</b>	<b>43 000</b>

Art - 7551 - BOI - Reversement budgets annexes	100 000
<b>Total Chapitre 75 : Autres produits gestion courante</b>	<b>100 000</b>
<b>Totaux recettes de Fonctionnement :</b>	<b>180 000</b>

**Opération 2133 : Bâtiments communaux (36)**

Art - 21318 - 2133 - GYM - Travaux bâtiments	- 90 000
<b>Opération 2133 : Bâtiments communaux</b>	<b>- 90 000</b>

**Opération 2134 : Voirie communale (37)**

Art - 2151 - 2131 - VOI - Travaux voirie	60 000
Art - 2152 - 2131 - VOI - Acquisition de feux tricolores	30 000
<b>Opération 2134 : Voirie communale</b>	<b>90 000</b>
<b>Totaux dépenses d'Investissement :</b>	<b>-</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision budgétaire modificative.

**\* Budget Bois**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Art - 61524 - BOI - Travaux en forêt	- 31 000
<b>Total Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>	<b>- 31 000</b>
Art - 665 - BOI - Escomptes accordés	1 000
<b>Total Chapitre 66 : Charges financières</b>	<b>1 000</b>
Art - 6522 - ONV - Excédent des Budgets Annexes à caractère administratif	100 000
<b>Total Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>100 000</b>
<b>Totaux dépenses de Fonctionnement :</b>	<b>70 000</b>
Art - 7022 - BOI - Coupes de bois	70 000
<b>Total Chapitre 70 : Produits des services</b>	<b>70 000</b>
<b>Totaux recettes de Fonctionnement :</b>	<b>70 000</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision budgétaire modificative.

**\* Budget Assainissement**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Art - 458101 - Etude bassin versant SDA - Montigny les Arsures	1 000
Art - 458102 - Etude bassin versant SDA - Mesnay	2 000
Art - 458103 - Etude bassin versant SDA - Pupillin	1 000
<b>Total Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers</b>	<b>4 000</b>
<b>Totaux dépenses d'Investissement :</b>	<b>4 000</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Art - 458201 - Etude bassin versant SDA - Montigny les Arsures	1 000
Art - 458202 - Etude bassin versant SDA - Mesnay	2 000
Art - 458203 - Etude bassin versant SDA - Pupillin	1 000
<b>Total Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers</b>	<b>4 000</b>
<b>Totaux recettes d'Investissement :</b>	<b>4 000</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision budgétaire modificative.

**6 – REVERSEMENT DE SUBVENTIONS**

Suite au versement par le Département du Jura d'une subvention de 2 750 € dans le cadre de l'école de musique pour l'organisation d'une masterclass de percussions au Moulin de Brainans, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de reverser la somme de 1 250 € à l'Association Musiques au Cœur et de 1 500 € à l'association Promodégel

**7 – SOUMISSION DE PARCELLES AU REGIME FORESTIER**

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande l'application du régime forestier pour les parcelles cadastrales suivantes (acquisitions d'environ 15 ha ces dernières années) :

ZW 12 - 1ha 00a 82 ca – Les Ressauts  
ZW13 - 1ha 69a 02 ca – Les Ressauts  
ZW 15 - 1ha 61 a 57 ca – Les Ressauts  
AH 129 - 5a 62ca - Courbières  
ZW 29 - 38A 77CA - Les Ressauts  
BY 13 - 10a 21ca - Derrière les Soulerots  
CE 62 - 25a 18ca -Prés des Noyers  
CH 90 - 13a 27 ca - Le Chaumois  
AV 237 - 1ha 46a 10ca - En Paillettes  
AV 262 - 3ha 75a 40ca - En Paillettes  
ZD 12 1ha 92a 60ca - Au Bru de Corne  
CH 46 - 44m<sup>2</sup>  
ZW 6 - 23a 20ca - Aux Ressauts

## **8 – RENOUELEMENT DE LA CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORET COMMUNALE**

La Commune adhère au réseau des Communes Forestières et à la démarche de certification de sa forêt au travers de PEFC Franche-Comté. Conformément aux statuts de PEFC Franche-Comté, il est nécessaire au terme d'une période de cinq ans de renouveler son adhésion. L'adhésion arrivant à échéance au 31 décembre 2018.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion à PEFC Franche-Comté en :**

- \* inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC Franche-Comté.**
- \* approuvant le cahier des charges du propriétaire forestier (charte d'adhésion) et en s'engageant à en respecter les clauses.**
- \* s'engageant à honorer annuellement les frais d'adhésion fixée par PEFC Franche-Comté. Avec la prise en charge de la FNCoFor, le coût résiduel pour la Commune est de 0,65 €/ha/an. (1 718.6813 ha)**

## **9 – CONVENTION TRIPARTITE : UTILISATION EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE COLLEGE PASTEUR**

Afin de permettre l'utilisation par le Collège Pasteur des équipements sportifs de la Commune (gymnase et stade), la signature d'une convention de mise à disposition est nécessaire. Cette convention tripartite (Conseil Départemental, Collège, Mairie) est valable de 2018 à 2022.

Le Département participe à la prise en charge des équipements couverts sur la base des frais de viabilisation.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention tripartite.**

## **10 – CREATION D'EMPLOI : FILIERE CULTURELLE**

Un enseignant de l'école municipale de musique (contrat à durée indéterminée) a réussi le concours d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe et qu'il est nécessaire de le nommer fonctionnaire stagiaire et de créer l'emploi correspondant.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide, à compter du 15 décembre 2018 :**  
**- de créer un emploi d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 1 heure 30.**

- de supprimer un emploi d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet (durée hebdomadaire de 4 heures).

## **11 – CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI : FILIERE POLICE MUNICIPALE**

Suite à l'avancement de grade d'un agent de la Ville d'Arbois et après avis favorable de la Commission Administrative du Centre de Gestion du Jura du 14 novembre 2018, il s'avère nécessaire de supprimer et de créer l'emploi correspondant.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide à compter du 15 décembre 2018 :**

- de créer un emploi de brigadier-chef principal à temps complet,
- et
- de supprimer un emploi de gardien brigadier à temps complet.

## **12 – CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI : FILIERE TECHNIQUE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite au départ en retraite d'un adjoint technique principal de première classe, il s'avère nécessaire de le remplacer.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :**

- de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- de créer un poste d'adjoint technique à temps complet.

De même que suite au départ en retraite de l'agent en charge du secrétariat du service technique, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28/35 h.

Les crédits seront prévus au chapitre 012 du budget 2019 de la Commune d'Arbois.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs de la Collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :**

<b>VILLE D'ARBOIS - TABLEAU DES EFFECTIFS</b>			
<b>EMPLOIS PERMANENTS AU 1er JANVIER 2019</b>			
<b>GRADES</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>POSTE EXISTANT</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>
<b><i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i></b>		<b>8</b>	
Attaché Principal	A	1	TC
Attaché	A	1	TC
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	TC
Rédacteur	B	1	TC
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	TNC
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	TNC
Adjoint administratif	C	1	TNC
Adjoint administratif	C	1	TC
<b><i>FILIERE TECHNIQUE</i></b>		<b>22</b>	
Ingénieur	A	1	TC
Technicien principal 1ère classe	B	2	TC
Technicien	B	1	TC
Adjoint technique	C	3	TC

Adjoint technique	C	2	TNC
Adjoint technique principal 1ère classe	C	6	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	3	TC
Agent de maîtrise	C	3	TC
Agent de maîtrise principal	C	1	TC
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		<b>14</b>	
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	TC
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	2	TNC
Assistant d'enseignement artistique	B	1	CDI / TC
Assistant d'enseignement artistique	B	3	CDI / TNC
Assistant d'enseignement artistique	B	5	CDD / TNC
Adjoint du patrimoine	C	2	TNC
<b>FILIERE POLICE</b>		<b>2</b>	
Brigadier chef principal	C	2	TC
<b>T O T A L</b>		<b>46</b>	

### 13 – RAPPORTS ANNUELS SICTOM ET SYDOM

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des rapports annuels du SICTOM et du SYDOM.

\* **SICTOM** : M. BERNARD Romain, rapporteur

Trois Communautés de Communes sont adhérentes du SICTOM de Champagnole représentant 69 Communes soit 33 336 habitants. Le Sictom assure la collecte des ordures ménagères qui sont déposées au quai de transfert de Poligny. Il a délégué au SYDOM le traitement de ces ordures ménagères. Il assure la gestion des déchèteries de Champagnole, d'Arbois et de Poligny. A partir de 2020, l'ex-Communauté de Communes du Pays de Salins rejoindra le Sictom.

Les habitants bénéficient d'un ramassage par semaine, des ordures ménagères en bacs individuels ou collectifs (bacs gris), réalisé en régie. La collecte des emballages recyclables et journaux (bacs bleus) est effectuée tous les 15 jours. Le verre est collecté en apport volontaire dans des conteneurs.

#### Principaux chiffres

- Bacs gris: 5 973 Tonnes, soit 179 kg/hbt (en baisse de 2,49 %)
- Bacs bleus: 2 033 Tonnes soit 61 kg/hbt (en hausse de 3,65 %). Cette progression est principalement due aux nouvelles directives de tri. Tous les emballages se recyclent désormais (pots de yaourt, barquettes de viande...).
- Apport en déchèteries: 8 203 Tonnes soit 246 kg/hbt. Le tout-venant (1 449 Tonnes) les gravats (2 385 Tonnes) et les déchets verts (1 441 Tonnes) sont les principaux apports.

L'activité du Sictom (hors ramassage du verre) est en progression de 1,16 % par rapport à 2016.

- Coût de la collecte : 1 077 194 €
- Coût du traitement : 994 752 €
- Coût des déchèteries : 762 548 €

Le compte administratif 2017 du SICTOM est établi à hauteur de 3 010 277 € pour les dépenses de fonctionnement dont 996 000 € de frais de personnel et 33 000 € d'intérêts d'emprunt. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 142 135 €.

260 898 € ont été consacrés aux investissements dont 194 233 € au remboursement du capital des emprunts. La dette du SICTOM est de 913 513 € au 31/12/2017 et sera ramenée à 714 000 € au 31/12/2018. Les tarifs ne changeront pas en 2019. Aucune augmentation n'a été faite depuis 2007.

Personnels: 22 emplois dont 13 agents de collecte et 4 gardiens de déchèterie.

\* **SYDOM** : M. COURT Jean-Jacques, rapporteur.

Quatre Sictom et trois Communautés de Communes sont adhérents du SYDOM représentant 269 000 habitants. Les installations du Sydom se composent de cinq stations de transfert et du centre de traitement de Lons le Saunier.

14 950 Tonnes de déchets recyclables sont triées (+ 3 %) et 11 488 Tonnes de verre sont récoltés. 49 000 Tonnes de déchets d'ordures ménagères, en baisse de 1,5 % (bacs gris) sont traitées dont 38 325 Tonnes incinérées à Lons le Saunier (soit 78 %) pour un coût de 17,40 € par habitant.

La chaudière installée au centre de traitement produit de l'énergie (92 000 MWH). 46 % de l'énergie est valorisée sous forme de chauffage vendu au réseau de chaleur de Lons le Saunier et au CDTOM et sous forme de vente d'électricité à EDF.

Le Sydom entreprend, chaque année, une communication importante sur les méthodes de tri, propose des animations et des visites aux scolaires et au grand public. En 2017, 37 360 € ont été consacrés à la communication soit 17 % du budget général et 112 000 € à la prévention.

Le SYDOM présente un budget de fonctionnement de 16 993 278 € en dépenses et 18 300 678 € en recettes. La section d'investissement est de 5 202 000 € en dépenses pour 5 627 929 € en recettes. Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 2 030 103 €.

Au 31/12/2017, l'effectif du SYDOM est de 15 agents dont 11 personnes à temps plein.

En matière de recyclage des emballages, le Département du Jura est classé au 2ème rang des Départements les plus performants dans les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté. On ne peut que féliciter les jurassiens pour la qualité du tri. Pour information, le gouvernement a entrepris une réforme de la TGAP. Dans cette réforme, les recettes de la TGAP passeraient d'environ 450 Millions d'Euros en 2017 à un niveau compris entre 800 Millions et 1,0 Milliards d'Euros à partir de 2020 à 2025. Cela représentera une augmentation significative pour le Sydom qui la répercutera dans ses tarifs.

## **14 – COMMUNICATIONS**

\* **Compte-rendu des décisions prises sur la base des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal**

- Avenants au marché de construction de la gendarmerie

AVENANT N°1 AU LOT 1 – TERRASSEMENT VRD – Entreprise Saillard : 37 279,33 € T.T.C.

AVENANT N°2 AU LOT 1 – TERRASSEMENT VRD – Entreprise Saillard : 2 886,33 € T.T.C.

Faisant ainsi passer le marché de l'entreprise SAILLARD de 227 582,66 € T.T.C. à 267 748,33 € T.T.C.

AVENANT N°1 AU LOT 2 – Gros œuvre Maçonnerie – Entreprise GC BAT : 17 809,45 € T.T.C.

AVENANT N°2 AU LOT 2 – Gros œuvre Maçonnerie – Entreprise GC BAT : 9 331,01 € T.T.C.

Faisant ainsi passer le marché de l'entreprise GC BAT de 888 000 € T.T.C. à 915 140,46 € T.T.C.

AVENANT N°1 AU LOT 12 – Chauffage Plomberie Sanitaire – Entreprise MOLIN : 22 828,66 € T.T.C. – surpresseur

Faisant ainsi passer le marché de l'entreprise MOLIN de 277 905,11 € T.T.C. à 300 733,76 € T.T.C.

RESILIATION du marché de travaux – lot 07 Isolation extérieure bardage bois avec l'entreprise NOUVEAU.

- Assainissement eaux pluviales–eaux usées : Quartier Chardonnay

DESIGNATION D'UN MAITRE D'ŒUVRE : SIDEC du Jura – Frais de maîtrise d'œuvre fixés à 16 124,35 € H.T.

La séance est levée à 22 h 10.